

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 17 FEVRIER 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 4
Absent : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel, Madame DOMEIZEL Emilie à Monsieur BALMADIER André, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

10.4 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : PROJET D'AMENAGEMENT D'UN COMMERCE DE VENTE ET VALORISATION DE PRODUITS LOCAUX CIRCUIT COURT ET AMENAGEMENT DE DEUX LOGEMENTS

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Saint-Alban a fait l'acquisition de l'immeuble CONDON, 2 rue Saint-Roch, courant juillet 2021. La Commune souhaite aménager cet immeuble afin de répondre à un porteur de projet, en rénovant un local professionnel de 100 m² en sous-sol et rez-de-chaussée à destination à la vente, promotion de produits locaux en circuit court et conditionnement à la distribution. Puis, à l'étage, à l'aménagement d'un studio et un logement T4. L'ensemble de cet immeuble en plein cœur du bourg demande une rénovation de façade et de toiture de qualité.

Le montant estimatif des travaux représente un montant total de 350 500 € compris acquisition (Travaux : 309 000 €, acquisition : 41 500 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la réalisation de ce projet ;
- SOLLICITE subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Lozère au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » pour un montant de 105 000 € correspondant à 30 % du coût du projet ;
- ETABLIT le plan de financement comme suit :

▪ Subvention DETR	105 150 € (30 %)
▪ Subvention CD48	87 625 € (25 %)
▪ Subvention CR Occitanie	87 625 € (25 %)
▪ Participation Commune de Saint-Alban	70 100 € (20 %)
- AUTORISE Monsieur le Maire à satisfaire à toutes démarches utiles relatives à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

